

Séance du Conseil Municipal du 06/06/2024

Délibération 2024-053 : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2024

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-054 : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-055 : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission

Vote à bulletin secret : Adopté à la majorité

Pour : 21

Blancs : 8

Délibération 2024-056 : Modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-057 : Modification de la composition de la Caisse des Ecoles de Waziers (PRE) et de la Caisse des Ecoles de Douai-Waziers (Cité Educative)

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-058 : Principe de déclassement des espaces publics, hors voirie communale, rue de la Paix

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-059 : Déclassement de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 – Enquête publique

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-059B : Déclassement de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 et la parcelle AH 117 – Enquête publique

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-060 : Principe de vente de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 et la parcelle AH 117- Waziers

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-061 : Vente définitive de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 et la parcelle AH 117 – Waziers

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-062 : Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2025

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-063 : Fixation des tarifs des photocopies à la bibliothèque

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-064 : Le chèque sportif

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-065 : Subventions aux associations

Votes :

Monsieur Mascarte et Monsieur Dogimont ne prennent pas part au vote pour l'Harmonie Municipale : Adopté à la majorité : 27

Madame Mazure ne prend pas part aux votes pour la Gymnastique d'Entretien Adultes et Enfants et pour l'Union Sportive des Mineurs : respectivement 27 voix pour chaque association

Madame Ducatillon ne prend pas part au vote pour la Boule Wazieroise : Adopté à la majorité : 28

Madame Deville ne prend pas part au vote pour les Fouleux d'Pavés : Adopté à la majorité : 28

Monsieur Haussy ne prend pas part au vote pour Waziers Association Basket : Adopté à la majorité : 28

Pour les autres associations : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-066 : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-067 : Contrat d'engagement éducatif pour les personnels intervenant en accueil collectif de mineurs – modification du forfait journalier

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-068 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-069 : Recrutement de trois agents au titre d'une activité accessoire à l'école de musique

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-070 : Création de plusieurs emplois permanents lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-071 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vote : Adopté à l'unanimité

Délibération 2024-072 : Création de poste permanent à temps complet d'un adjoint territorial d'animation

Vote : Adopté à l'unanimité

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Evelyne URBANIAK

Le Président,

Laurent DESMONS





Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 6 Juin 2024

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, Monsieur Gilles BETTINI, Madame Doriane DEVILLE.

Membres ayant donné pouvoir (à l'ouverture) : Monsieur David GAMBIER (pouvoir à HIMEUR Kémici), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy).

Secrétaire de séance : Madame Evelyne URBANIAK

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Président :

Bonsoir à toutes et tous, il est 18 heures 30, la diffusion en ligne a bien démarré, donc on va pouvoir entamer cette séance de conseil municipal du 6 juin 2024, 80e anniversaire du débarquement mais aussi date de conseil municipal ici à Waziers. Avant d'entamer vraiment l'ordre du jour, je vais laisser la parole à Madame Charlet pour procéder à l'appel.

L'appel est effectué

Monsieur le Président :

Merci, je vous propose ensuite de désigner un secrétaire de séance. Comme à l'accoutumé, Madame Urbaniak, s'il n'y a pas d'objection. Pas de problème ? Donc, Madame Urbaniak est secrétaire de séance.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Pour respecter l'ordre du jour, on va passer à l'adoption du procès-verbal mais après, on constatera que notre Conseil Municipal a un petit peu changé. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès verbal du 11 avril 2024 où nous avons abordé notamment le

budget ? Pas de remarques ? On passe au vote. Qui est contre ce PV ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Le deuxième point, je le disais, vous l'avez entendu sur l'appel que vient de faire Madame Charlet, j'ai reçu le 27 mai, un courrier de démission de Madame Margonelli de ses fonctions de conseillère municipale et, a fortiori, d'adjointe, on procédera à l'élection d'un adjoint dans quelques instants, mais je voulais en tout cas constater que Madame Deville, qui est la candidate immédiatement après sur la liste Via Waziers qui n'avait pas encore été élue, fait son entrée au Conseil Municipal. Bienvenue à Doriane Deville, et puis Madame Charlet va vous remettre, chère Doriane, l'insigne de conseillère municipale.

Madame Charlet remet à Doriane Deville, l'insigne de conseillère municipale.

Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission

Alors le point suivant, c'est du coup, comme je vous l'ai indiqué, nous avons délibéré historiquement, il y a très souvent eu huit adjoints sur la commune de Waziers, nous sommes à huit dont deux adjoints délégués, le 7e et 8e adjoints, Madame Margonelli ayant démissionné étant précédemment 5e adjointe, il y a une remontée automatique de tableau. Donc Monsieur Ferenz qui était 6e adjoint devient 5e adjoint, Madame Caron qui était donc adjointe déléguée 7e adjointe passe 6e adjointe, Monsieur Himeur qui était 8e adjoint devient 7e adjoint, et je vous propose donc de procéder aujourd'hui à une nouvelle élection pour désigner le 8e adjoint qui, en l'occurrence sera une femme pour respecter la parité. C'est une élection sans débat. Juste une explication, simplement vous préciser que madame Margonelli, Catherine Margonelli m'avait fait part de ses motivations et donc, des raisons familiales l'ont poussées à proposer sa démission que nous avons acceptée avec regret, puisqu'elle faisait un travail exceptionnel en tant qu'adjointe aux écoles et à la fois également directrice de l'école maternelle Chopin. Est-ce qu'il y a des candidats pour ce poste de 8e adjoint ? La liste Via Waziers propose madame Evelyne Urbaniak, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non ? Je vais demander comme d'habitude, qu'un secrétaire des assesseurs puissent se présenter à l'isoloir, c'est forcément un vote à bulletin secret, donc vous trouverez des bulletins de vote blancs et des bulletins de vote au nom de madame Urbaniak. Pour le groupe Agir pour Waziers, vous désignez quelqu'un ? Madame Mazure. Et pour le groupe... Ne souhaite pas désigner d'assesseur, ça sera donc un assesseur du groupe Agir pour Waziers et puis un élu de la majorité, Monsieur Dutombeau qui a l'habitude, voilà, Jérôme, merci. Pendant qu'on constitue le bureau de vote, simplement indiquer que les délégations des écoles de Madame Margonelli sont affectées à Madame Caron, Marie-José Caron, qui a accepté de prendre ces missions complémentaires, et je la remercie, c'est un gros travail, il y a beaucoup de choses à Waziers sur les écoles, et j'indiquerai après le vote, un changement au niveau des délégués qui permettra aussi de soulager un petit peu Madame Caron sur certains aspects. Voilà, merci en tout cas, Marie-José, chère Madame Caron, de prendre le relais du travail de Catherine Margonelli dans cette équipe municipale. Est-ce qu'on est bon sur le bureau de vote ? On a une feuille d'émargement ? Donc, je vais demander à Madame Charlet de procéder à l'appel pour que vous puissiez aller voter.

Madame Charlet procède à l'appel pour que les conseillers se rendent chacun à leur tour à l'isoloir.

Monsieur le Président :

Tout le monde a procédé au vote, on va pouvoir demander au bureau de ce petit bureau de vote de procéder au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Merci, Madame Mazure et Monsieur Dutombeau, pour avoir tenu le bureau de vote. Je vous annonce les résultats de l'élection du huitième adjoint. Madame Urbaniak a recueilli 21 voix sur les 29, il y a huit blancs. Elle est élue huitième adjointe. On peut la féliciter (*Applaudissements*). Je vais lui demander de venir ici.

Madame Urbaniak rejoint la table du Maire et des adjoints. Monsieur le Maire lui remet l'écharpe d'adjointe ainsi que son insigne.

J'ai demandé à Madame Urbaniak de nous rejoindre ici. Cette disposition de salle du conseil municipal, vous l'aurez remarqué, je suis entouré des adjoints et des adjoints délégués. Les conseillers municipaux, dont les délégués, sont en face. Pendant que Madame Urbaniak s'installe, je précise qu'elle garde les délégations de la vie associative, évidemment. Encore une fois, elle passe de déléguée à adjointe déléguée aux côtés de Monsieur Himeur, qui est également adjoint délégué. Comme je le disais tout à l'heure, Madame Caron reprend la partie école. Et, il n'y a pas besoin de délibération pour ça, ni de vote: je vous informe que je vais nommer Monsieur Jamel Kahalerras, délégué auprès de Madame Caron sur le cadre de vie. Madame Caron garde les écoles et le cadre de vie, mais elle aura un délégué pour travailler avec elle, Monsieur Jamel Kahalerras que je vous demande d'applaudir également (*Applaudissements*). Ce qui nous permet d'avoir huit adjoints, quatre hommes, quatre femmes et quatre délégués, deux hommes, deux femmes. Ce n'était pas le cas avant. On avait trois femmes et un homme au niveau des délégués. C'est même parfois assez rare d'avoir la parité qui n'est pas respectée dans ce sens-là. Là, on a une parité complète pour continuer ce mandat. Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Je vous faisais remarquer qu'il y a une période où il y avait plus d'adjoints femmes que d'hommes ici à Waziers, ce n'est pas une première.

Monsieur le Président :

Quand il y a une seule personne d'écart, c'est aujourd'hui encore autorisé. Effectivement, à l'époque, la parité n'était pas imposée ni dans un sens, ni dans l'autre. Je continue, c'est la suite logique pour faire suite au départ de Catherine Margonelli.

Modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale

Dans la délibération suivante, c'est d'acter qu'elle n'est plus dans les commissions dont elle était d'ailleurs vice-présidente avec Monsieur Dogimont. Ça tombe sous le sens puisqu'elle

n'est plus au conseil municipal. De son côté, Madame Deville fait son entrée pour suivre l'avis communal, en particulier sur deux sujets. Elle a souhaité rejoindre la commission des aînés et la commission sports et associations. Je vous propose, on ne va pas repasser le tableau complet, simplement de prendre acte que Madame Deville rejoint ces deux commissions. Madame Poulain?

Madame Poulain :

J'ai une question, si vous pouvez m'éclairer, merci. Bonsoir à tous. Sur ces deux commissions, personne ne part puisque Madame Margonelli n'était dans aucune de ces deux commissions. Madame Deville vient en tant que membre titulaire suppléant. Quelqu'un sort de ces deux commissions ou comment ça fonctionne ?

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de sortie. Comme je l'avais indiqué, les six premiers des commissions sont titulaires et les autres sont suppléants. Si je ne dis pas de bêtise, sur la commission des aînés, il y en avait juste six, je parle des élus de la majorité, donc Madame Deville devient suppléante de cette commission-là. Et sport et associations, il y avait déjà du monde, donc effectivement, elle est suppléante également. On va faire le vote là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Modification de la composition de la Caisse des Ecoles de Waziers (PRE) et de la Caisse des Écoles de Douai-Waziers (Cité Éducative)

Ensuite, sur la caisse des écoles, on a fait une délibération commune, c'est assez similaire, même si c'est un dispositif totalement différent. Sur le programme de réussite éducative, nous avons la caisse des écoles de Waziers qui existe depuis presque 20 ans maintenant et nous avons aussi la caisse des écoles de Douai-Waziers sur la Cité Éducative. Dans ces deux commissions, en plus de moi en tant que maire, nous avons Madame Margonelli et Madame Caron qui représentaient la commune depuis les dernières élections municipales. Avec le départ de Madame Margonelli, il y a lieu de la remplacer, aux côtés de Madame Caron et de moi-même. Je vous propose, dans ces deux caisses des écoles, que ce soit Madame Charlet qui soit à nos côtés. Est-ce qu'il y a des remarques ? On peut passer au vote là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté. Je n'ai pas bien vu l'opposition. Vous êtes pour aussi. À l'unanimité. OK, merci. Merci Jocelyne: bon courage sur ces responsabilités supplémentaires.

Monsieur Michon :

Attention à ne pas faire de politique, c'est important !

Monsieur le Président :

Attention à ne pas faire de politique, effectivement.

Principe de déclassement des espaces publics, hors voirie communale, rue de la Paix

Monsieur le Président :

J'enchaîne avec les délibérations 6, 7 et 8 qu'on va présenter en bloc, même s'il y aura trois votes. La 6, c'est d'abord sur la rue de la paix, c'est de l'urbanisme. Vous avez eu dans votre dossier, on va peut-être ouvrir le plan qui sera à l'écran, un plan cadastral qui montre la zone de la rue de la Paix et du Vivier. Il y a eu une commission, il y avait cinq personnes de Norevie qui ont participé à la présentation et les élus de la commission urbanisme, le 23 mai, qui nous a présenté le projet quasi définitif, même si des remarques ce jour-là ont été faites, notamment sur la circulation et l'entrée, pour que le projet de ce qui va remplacer les bâtiments rue de la Paix et les garages, les quatre blocs et les garages, puisse se dérouler. On ne va pas refaire la commission ici complète, il y a un certain nombre de documents qui ont été donnés. Aujourd'hui, on délibère simplement parce que les parties orange sont des zones qui sont sur le domaine public de la commune, donc il faut les déclasser. Il faut lancer une enquête publique, comme on l'a fait sur le sujet qu'on va voir juste après, pour vérifier que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient déclassées pour ensuite être mises à disposition, vendues probablement à l'euro symbolique, à l'acquéreur et au promoteur de tout projet autre que Norevie. Lancer l'enquête publique de déclassement, est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Une question. Sur le projet global, est-ce qu'il y aura une autre enquête publique sur l'ensemble du projet ou est-ce que l'enquête publique ne portera que sur le déclassement de ces parcelles ? Est-ce que ce sera l'occasion pour nous de présenter nos remarques globales sur l'ensemble du projet ou uniquement sur le déclassement des parcelles ?

Monsieur le Président :

Il me semble que vous pourrez profiter de l'enquête publique pour parler du projet puisque vous pourriez dire, à cet endroit-là, on veut autre chose, donc on s'oppose à ce que la commune déclassé ça dans le domaine privé pour pouvoir le vendre après. Il n'y aura pas une deuxième enquête publique sur le projet. C'est un permis de construire que Norevie va déposer, ils sont sur leur terrain en grande partie, donc il n'y a pas d'enquête publique là-dessus.

Madame Poulain :

Et sur la temporalité, est-ce que vous avez une idée ?

Monsieur le Président :

Sur la temporalité de l'enquête publique, non, je ne l'ai pas forcément ici. De toute façon, il y a un délai de trois mois ou quelque chose comme ça.

Madame Poulain :

Pour savoir si ça va être lancé à peu près à quelle période ?

Monsieur le Président :

Je pense qu'on va solliciter l'enquêteur public dans les jours qui viennent de cette délibération et à mon avis, ça sera dans les trois mois. D'ici septembre, on lancera la fenêtre de 15 jours qui permettra l'enquête publique.

Madame Poulain :

Ok, merci.

Monsieur le Président :

C'est peut-être l'occasion, avant même de passer au vote, de répondre à une des questions d'Engagés pour Waziers parce que je pense qu'elle est vraiment dans le sujet. Vous posez la question : "Les logements vides de la rue de la Paix vont-ils rester fermés jusqu'à la démolition prévue en 2025 ou est-il prévu qu'ils accueillent un public temporaire ? Et si oui, lequel ?". Je ne sais pas si vous vouliez clarifier les choses parce que honnêtement, on a été un peu tous surpris, y compris Norevie, sur ce que vous imaginez comme public temporaire. En tout cas, il n'y en a pas de prévu.

Madame Poulain :

Si vous suivez un peu l'actualité, il y a certaines populations qui sont en ce moment déplacées de régions à d'autres. Ma crainte, c'était est-ce qu'il y ait une possibilité ou pas que les immeubles en l'état puissent être sollicités, réquisitionnés, je ne sais pas, en tant que logements. C'est une question pertinente, je vois que ça fait sourire certains adjoints, mais ça peut être une sollicitation de l'État. Est-ce que la ville a été sollicitée par l'État, notamment, ou pas ?

Monsieur le Président :

Sur ce genre de choses, la déclaration d'intention de démolir avait été déposée en 2021-2022 et l'arrêté préfectoral, qui a autorisé cette démolition, date du 20 juillet 2022. À partir de là, quand la DID est validée par la DDTM, c'est l'État, c'est une interdiction formelle de reloger dans le logement. Après, si l'État, un jour, le sollicite, forcément, mais je n'en ai pas entendu parler. Ce n'est pas à l'ordre du jour dans les discussions qu'on a.

On va passer au vote là-dessus. Est-ce qu'il y a des votes contre le fait de lancer l'enquête publique pour déclasser ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'enquête publique est adoptée à l'unanimité.

Déclassement de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 - Enquête publique

Principe de vente de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 et la parcelle AH 117- Waziers

Vente définitive de la voie communale rue Michel Sanchez menant à la parcelle AH 117 et la parcelle AH 117 - Waziers

Ensuite, nous avons la 7, la 8 et la 9 qui vont ensemble, encore sur l'urbanisme et des emprises de terrain. On avait évoqué, en fin d'année 2023, il me semble, la possibilité de sortir cette partie, on peut peut-être ouvrir le plan également, du domaine communal, l'ancienne décharge Les Argales. Une enquête publique s'est déroulée 15 jours sur le mois de mars 2024. L'enquête s'est déroulée normalement et les conclusions ont été mises à disposition sur le site internet de la ville. Et rien ne s'oppose à ce qu'on puisse déclasser ce morceau de voirie communale et l'ancienne décharge. Il y a une délibération pour la déclasser, c'est la numéro 7. Puis la 8, c'était de proposer la vente. Il y avait une estimation des Domaines qui avait été faite en juin 2023, puisque la demande remonte à il y a plus d'un an, pour un montant estimé à 4 300 euros. Ensuite, nous avons eu une demande, l'été dernier, de Monsieur et Madame Éric Delaby-Antos, le 27 juillet, pour acheter cette parcelle, puisqu'ils font construire juste sur la parcelle d'à côté. D'ailleurs, c'est aussi pour ça que l'enquête publique a montré qu'il n'y avait pas d'opposition à ce qu'ils puissent l'acheter, puisque c'est pour une continuité par rapport à leur projet. Voilà les trois délibérations. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Non. On va les faire une par une. Le déclassement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Le principe de la vente, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Et la vente aux conjoints Delaby-Antos, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2025

Ensuite, nous avons, comme régulièrement, puisque nous avons une cour d'assises dans le Douaisis, une demande pour procéder au tirage au sort des listes électorales pour désigner 18 personnes, dont six seront vraiment sur la liste pour les jurys criminels des assises. Je propose que chaque groupe puisse désigner quelqu'un. Soyez sensibles au fait que les délibérations suivantes, vous ne serez pas forcément revenus. En attendant, indiquez à qui vous donnez pouvoir et n'envoyez pas quelqu'un qui pourrait être amené à prendre la parole sur une des délibérations suivantes. Au niveau du groupe majoritaire, je crois que Monsieur Haussy va procéder au tirage au sort avec Madame Wattelet. Au niveau du groupe Agir pour Waziers? Madame Parnetzki. Au niveau du groupe Engagés pour Waziers? Monsieur Bettini. Je vous laisse y aller et on annoncera les résultats des personnes tirées au sort en fin de conseil. Je laisse la parole à Madame Charlet pour la 11.

Fixation des tarifs des photocopies à la bibliothèque

Madame Charlet :

Il s'agit de la fixation des tarifs de photocopie à la bibliothèque en sachant qu'il y avait déjà eu une délibération sur les prix, mais en noir et blanc. Du A4 qui est à 0,20, inchangé. On met la couleur à 0,30 centimes. En A3, c'est exactement la même délibération qu'en 2015, ça n'a pas changé, 0,40 et la couleur en A3 est passée à 0,50. Il est demandé de valider les prix des photocopies.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je laisse la parole à Monsieur Ferez pour la 12.

Le chèque sportif

Monsieur Ferez :

Bonjour à toutes et tous. Le but de cette délibération est de donner un petit coup de pouce complémentaire pour l'accessibilité à l'ensemble des sports des associations sportives de la commune. Ce qui est proposé, c'est de mettre en place un dispositif chèque sportif d'un montant de 20 euros. En document complémentaire, vous avez la convention écrite qui sera présentée et proposée aux associations participantes. À mon sens, je pense qu'elles seront toutes participantes. Le but de ce chèque, c'est d'être retiré en mairie par les personnes Wazeroises et Wazerois. Ce chèque sera remis aux associations sportives et sera défacturé de l'adhésion de l'association.

Monsieur le Président :

Le principe, je pense que ça a été évoqué aussi en commission des sports le 17 mai, tout ça a pu être expliqué en détail tout comme le point suivant, est-ce qu'il y a des remarques particulières avant de passer au vote, là-dessus ? Madame Mazure.

Madame Mazure :

À plusieurs reprises, les groupes minoritaires vous ont interpellé, Monsieur le Maire, ainsi que votre adjoint au sport, sur la nécessité d'améliorer les primes de classement. À chaque fois, il nous a été promis une réunion de la commission des sports pour en discuter. Cette commission est enfin arrivée et, surprise, il ne nous est pas proposé d'amélioration des primes de classement, mais leur suppression, pure et simple. Alors, effectivement, vous nous proposez en remplacement la mise en place d'un chèque sportif d'un montant de 20 euros réservé aux seuls Wazerois. Nous vous rappelons quand même que dans le calcul des subventions aux clubs sportifs, les adhérents Wazerois bénéficient d'une majoration. Ces chèques seront donnés aux adhérents pour payer leurs cotisations. Belle astuce qui ne vous coûte rien. Ça va vous permettre de réaliser une promesse de campagne, mais va mettre en difficulté nos clubs sportifs. En effet, le montant des primes de classement sera une perte sèche pour les clubs. D'un point de vue politique, c'est une véritable arnaque, car si nous ne votons pas ce chèque, vous aurez bel air de nous mettre en accusation auprès des Wazerois. Nous notons également que, bien évidemment, tout cela s'est fait sans aucune concertation auprès des clubs sportifs. Nous allons donc voter cette délibération, en vous demandant de garder les primes de classement en améliorant le calcul.

Monsieur le Président :

Nous prenons acte de ces commentaires. Est-ce qu'il y a un autre commentaire à faire ?

Madame Poulain :

En fait, j'aurais bien voulu avoir la réponse avant de...

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de question, effectivement, on ne va pas maintenir les primes de classement.

Madame Poulain :

Juste au moins l'explication sur l'arrêt des primes de classement. Je pense que chacun est libre d'avoir l'explication.

Monsieur le Président :

Je pense que ça a été évoqué en commission, je laisse monsieur Ferenz redire ce qu'il a pu évoquer.

Monsieur Ferenz :

Alors, je l'avais quand même évoqué en disant que les primes de classement, quelque part, ce n'est pas un bien fondé au niveau sportif. On ne doit pas récompenser pécuniairement, justement, le fait qu'on arrive premier dans son domaine ou quoi que ce soit. Un sport, déjà, premièrement, l'éthique sportive, c'est la pratique sans aller rechercher toujours l'aspect pécunier. Il faut qu'on arrive à un moment donné, à se dire que la pratique de sport, c'est pour le bien-être de la personne. Je rappelle quand même que c'est la base de tout. Après, par contre, en parallèle, effectivement, je rejoins ce qui a été dit, et c'est pour ça que j'avais proposé lors de la commission, de se revoir à la fin de ce Conseil municipal pour déterminer une date, justement, pour qu'on revoie une commission sur un travail de fond qui est à savoir, qu'on avait déterminé le besoin d'établir quel est réellement le budget de fonctionnement par association, ce qui permettrait effectivement, entre autres, de dire : "Je pratique un sport, quel est exactement en fait mon besoin de fonctionnement." Un exemple concret, les engagements d'équipe auprès des fédérations, les frais d'arbitrage qui augmentent. Ça, effectivement, ça permet aux associations de pouvoir subvenir, voire à compenser les augmentations. C'est pour ça que ce qui avait été proposé en commission, on l'a expliqué, c'est qu'il y a des associations, qui ont vu effectivement leurs subventions augmenter parce qu'il y a eu des augmentations de frais d'arbitrage à hauteur à peu près de 17 %, et le but principal de la prochaine commission, et je pense que j'ai été clair lors de notre rencontre ensemble, c'est d'établir un support qui permet justement aux associations de dire : "Dans mon fonctionnement, voici les frais que j'engage." Et peut-être qu'on aura des surprises qui, effectivement, nous ferons revoir à la hausse les subventions, mais au moins, ça sera clair.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ? Mettez-vous d'accord, Monsieur Michon, Madame Poulain. Allez-y, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Non, c'est simplement pour préciser à Monsieur Ferenz que, je ne voudrais pas polémiquer, mais on fait du sport aussi pour le classement. C'est aussi l'un des intérêts, l'un des moteurs de faire du sport. Sinon, la motivation, supprimons les Jeux Olympiques, supprimons également, pour nos clubs sportifs, de se retrouver dans telle ou telle division. Mais je rappelle quand même que, quand on avait mis tout ça en place, on l'avait fait avec les clubs, en concertation avec les clubs, et il y avait d'ailleurs des conseillers de l'opposition à l'époque qui ont participé à ces réunions, et que la prime de classement avait surtout un but.

C'est que, selon son classement, on a des frais supplémentaires. On a des frais supplémentaires qui sont, en général, les déplacements. D'ailleurs, je crois que j'étais intervenu là-dessus, Monsieur Bachiri était aussi intervenu là-dessus, que quand, effectivement, on est en R1 ou en R3, pour une équipe première, on n'a pas les mêmes déplacements, on ne rencontre pas les mêmes équipes. Et cette prime de classement avait cet avantage qu'en fonction qu'on monte ou qu'on descend, on n'a plus les mêmes frais. Donc, si on descend, on a moins, automatiquement, mais si on a plus, ça compense les frais qui sont en plus. Il faut quand même regarder les choses et se renseigner avant de trancher comme ça dans le vif, en disant qu'on ne donne plus pour les primes de classement, parce que, en fait, pourquoi récompenser le classement ? Parce que, aussi, c'est une motivation pour faire du sport. Donc, il y a les deux. On avait surtout fait ces primes-là pour permettre aux clubs qui montaient de catégorie, qu'il y avait des frais de déplacement supplémentaires ou d'arbitrage supplémentaire, là, chaque année, vous allez voir les calculs. Donc, bon courage.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, alors, pour revenir vraiment sur le chèque sportif, effectivement, c'était une ligne du programme de 2020. Je vais la relire quand même : " Nous remettrons un chèque sportif aux adhérents des associations sportives qui habitent Waziers." C'était ce qu'on avait écrit à l'époque. Et, juste après la "scission", dès 2021, on avait réclamé la mise en place de ce chèque sport complémentaire que vous avez toujours refusé. Donc, aujourd'hui, nous, on se réjouit quand même de la mise en place de ce chèque sport qui va venir en complément du passeport aussi, qui peut être très intéressant. Par contre, je rejoins qu'effectivement, la suppression des primes de classement, elle est trop brutale et qu'elle risque d'être préjudiciable, un, aux associations, parce que derrière, peut-être qu'elles n'arriveront pas à compenser avec les 20 euros par chèque qu'elles vont récupérer, pour avoir la prime de classement, elles n'y arriveront pas.

(inaudible)

Les licences, mais bon, voilà. Et ça va être aussi préjudiciable pour le rayonnement de la ville. Parce que si, quelque part, ça génère une démotivation au niveau des objectifs sportifs, il se peut qu'on ait aussi une démotivation des clubs à aller chercher les compétitions. Donc, ça me gêne un peu, mais on verra le résultat. En revanche, pour revenir sur la délibération telle quelle, vous limitez l'utilisation des chèques aux associations affiliées aux fédérations sportives, et vous mettez dans les considérants qu'il y a une volonté d'inciter les Wazierois à s'inscrire dans un club sportif. Tous les sports ne sont pas affiliés à une fédération. Et la promesse de campagne de 2020 que j'ai reprise était bien à l'attention de toutes les associations sportives. Donc, il y a quelque chose qu'il faudrait qu'on éclaircisse. Moi, j'aimerais bien que cette mention soit enlevée de la délibération, parce que j'estime qu'on doit favoriser la pratique du sport, de tous les sports, et que cette mesure doit être ouverte à partir du moment où il y a du sport. D'ailleurs, j'ai du mal à saisir aussi dans vos dossiers, vous avez un dossier de demande de subvention classique, un dossier de demande de subvention pour les assos sportives, ce ne sont pas les mêmes dossiers. Vous

demandez que les dossiers sportifs soient plus complets, mais par contre, il y a des associations qui font du sport, qui sont dans les dossiers classiques. Moi, je pense que là, il y a une équité à rétablir, parce qu'on est quand même, je ne vais pas vous le rappeler, dans un territoire hautement concerné par la lutte contre l'obésité, par la prévention des maladies cardiovasculaires, à un moment donné, tout ce qu'on peut encourager pour la pratique sportive, il ne faut pas faire les choses à moitié. Moi, sur ce chèque, je vous demande juste d'enlever l'affiliation à une fédération qui, finalement, va concerner peu d'associations et donc qui va modifier vraiment à la marge la délibération.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui, je voulais également intervenir, sachant que j'avais remarqué qu'il y avait une coquille. Il est vrai qu'il y a l'affiliation à une fédération sportive au niveau de la délibération, et ça n'apparaît aucunement au niveau de la convention d'application du chèque sportif. Donc, là, je crois qu'il y a une petite coquille. Je crois qu'il y a matière à revoir dans le sens où, comment dire, si je prends, on va dire, les Fouleux d' Pavés ou la Geae, je suppose que ces sociétés ne sont pas affiliées à une fédération. Pourtant, les enfants vont faire du sport, des mamans vont faire du sport, des adultes, des personnes, on va dire, seniors, de l'autre côté, des bénévoles vont marcher le lundi et le jeudi, et je ne vois pas pourquoi ces personnes seraient privées, les associations seraient privées de cet avantage. Sachant que ce n'est pas un avantage parce que ça vient en déduction de leur cotisation.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

D'ailleurs, l'argumentation qui vient d'être donnée va tout à fait dans le sens de votre intervention, monsieur Ferenz. C'est-à-dire qu'elle permet, là, vraiment de faire du sport, puisque les fédérations, elles, il y a des compétitions. Là, il n'y en a pas. Donc, je reprends un petit peu votre démonstration de tout à l'heure, pour montrer qu'il y a une incohérence entre votre intervention et ce qui est appliqué.

Madame Poulain :

Et, a contrario, si je peux me permettre de rebondir, le fait de limiter à une fédération sportive est contraire avec la suppression des primes de classement.

Monsieur le Président :

Je vais essayer de reprendre chacun des points. Ce n'était pas un refus à l'époque, vous disiez, madame Poulain, c'était une temporisation, il y avait d'autres choses, on ne finance pas et on ne fait pas tout le programme sur la première année, c'est pour ça que ça arrive maintenant. La deuxième chose, peut-être ce dernier point, je pense que c'était aussi, je dis peut-être une bêtise, mais se calquer sur le Pass'sport, où il me semble que là, il faut une

fédération. Mais, ici, sur Waziers, si tout le monde est d'accord, on peut dire, tous les clubs sportifs de la ville, moi, ça ne me pose pas de souci, donc on va partir là-dessus, sur la délibération. Cette demande-là est entendue et on la prend en compte. Sur le rayonnement de la ville, parce que j'ai entendu ce mot là tout à l'heure, on ne va pas refaire le débat wazierois extérieur, parce que sur ce genre de sujets, je suis aussi convaincu, merci déjà, qu'il faut des extérieurs aussi sur des clubs pour qu'il y ait un niveau qui s'installe, on va citer peut-être les deux plus connus : l'U.S. Mineurs et Mangouchi Full Force, où il faut forcément, on parlera de l'école de musique tout à l'heure, il faut aussi des extérieurs, parce que le public wazierois seul ne suffirait pas pour faire tourner les clubs. Donc ce n'est pas le sujet, mais, en tout cas, pour nous et en tant que conseillers municipaux, ce qu'on devrait tous avoir à cœur, c'est d'encourager la pratique du sport et en particulier des Wazierois, puisque ce sont eux qui sont les habitants de la commune et qui sont dans nos écoles, qu'on retrouve à la cantine, on parlait de nutrition, et que forcément, ce chèque sportif, c'est une bonne nouvelle pour les foyers de la Ville, puisque cet été, ils vont pouvoir bénéficier et venir chercher ce chèque sportif pour leurs enfants, pour eux-mêmes, ce n'est pas réservé aux enfants, pour s'inscrire pour la rentrée prochaine. On communiquera sur le journal municipal. Sur les primes de classement, peut-être qu'il faudra revoir les choses, mais finalement, monsieur Michon le disait un petit peu d'une façon détournée, c'est que oui, on regardera, et je pense que vous le faites bien chaque année, sur l'évolution des frais de fonctionnement dans certains sports, on en parlera juste après, il y a des assos, des années où vraiment, les frais d'arbitrage bougent, il y en a d'autres qui sont sous le coup de sanctions, etc., finalement, ça permet aussi de regarder au cas par cas et en toute transparence, puisque c'est discuté en commission. Et parfois, le gros problème des primes de classement, et je crois qu'on était tous d'accord là-dessus également, c'est qu'on pouvait se retrouver dernier d'une catégorie, puis quand même avoir 400, 500 euros. Il y avait peut-être un problème de compréhension dans les autres sports, même si le travail a bien été fait en commission, les autres sports ne comprenaient pas forcément pourquoi un autre club avait telle ou telle chose. Et enfin, on a aussi mis en place les deux fois 1 500 euros par an, donc on rajoute 3 000 euros, en gros, les primes de classement, c'était 9 500 euros. Ce dispositif de chèque sportif, si tous les Wazierois, une année comme elle vient de se passer, le sollicitait, on serait aux alentours de 5 500, 6 000 euros. Peut-être que ça va pousser, et on le souhaite, d'autres Wazierois à le faire, donc ça pourrait monter à plus et arriver au niveau équivalent du coût des primes de classement. Sauf qu'on a en plus ces deux fois 1 500 euros sur des projets qui peuvent être sollicités, et il faut le redire aux associations, qu'elles n'hésitent pas à le faire. Ça a été vu en commission la dernière fois et on va reparler juste après. Voilà pour synthétiser un petit peu les questions et les réponses. Je vous propose du coup qu'on change simplement la délibération sur le deuxième alinéa : "les chèques ne pourront être utilisés que dans les associations sportives de Waziers avec lesquelles une convention aura été établie." On est bon pour ça ? Alors, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité avec cette modification. Merci. Je vais laisser la parole à notre nouvelle adjointe, Madame Urbaniak et Madame Charlet, sur la délibération suivante.

Subventions aux associations

Madame Urbaniak :

Bonsoir ! Vous avez pu étudier le tableau des subventions qui ont été attribuées. On les a vues en commission, vous avez pu, dans l'opposition, les consulter également à la demande. Il y a certaines subventions qui ont été revalorisées et d'autres qui ont été diminuées. Ça n'a pas été fait sans concertation avec les associations, puisque j'ai pris le temps d'aller voir les responsables, de discuter avec elles ou avec eux. Et donc, vous avez le tableau devant vous. Je me tiens à votre disposition pour toute question.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte. Je précise que Monsieur Mascarte et Monsieur Dogimont, je leur demanderai de sortir, même pour le vote, sur spécifiquement l'harmonie municipale, puisque vous faites partie du bureau, il me semble qu'il n'y a pas d'autres conseillers municipaux qui sont dans des bureaux, je ne dis pas membres, des bureaux d'associations. Madame Mazure, vous êtes dans le bureau de l'U.S. Mineurs ? Oui.

Nicole sur la Boule Wazieroise. Et Doriane, sur les Fouleux d'Pavés. On fera des votes distincts sur ces quatre associations au moment du vote. Monsieur Mascarte, allez-y.

Monsieur Mascarte :

Au dernier Conseil Municipal, nous étions intervenus pour attirer l'attention sur le fait que maintenir les subventions au club sportif telles quelles, sans tenir compte des différences du nombre d'adhérents, posait des problèmes. En date du 17 mai, lors de la commission des sports, à laquelle j'ai participé en tant que suppléant, restait à définir et à étudier le montant de subventions pour trois associations. Il était bien stipulé dessus, si je ne me trompe pas, "à étudier". Il y avait donc trois assos, pour les nommer : Mangouchi Full Force, Natation adultes, Natation jeunes. Pourrions-nous avoir aujourd'hui des explications ? En effet, pour l'une, le montant prévu par rapport au prévisionnel a été divisé par deux, pour le Mangouchi Full Force. Et ensuite, pour les deux autres, par rapport à la prévision, on va dire qu'on est revenu à la subvention de l'année dernière, donc la prévision a été remultipliée par deux. Et pour finir, il semblerait également, comme vous l'avez dit tout à l'heure, que globalement, les subventions municipales aux associations de façon globale, le seraient maintenant en fonction de leurs véritables frais de fonctionnement. Écoutez, je vais simplement vous dire que nous allons attendre de voir ce qui va se passer, parce que ça a bien été abordé en commission des sports, à soumission, c'est-à-dire aux véritables frais de fonctionnement. Donc, attendons et voyons.

Monsieur le Président :

Je vais vous donner quelques éléments, et puis Monsieur Ferenz et Madame Urbaniak compléteront éventuellement, mais là, c'était surtout les sportives. Sur les frais, je pense que c'est la volonté, mais ça ne se fait pas d'un claquement de doigts, c'est regardé au cas par cas, chaque année, en échangeant avec les associations, en regardant les dossiers, sur les trois associations que vous avez évoquées, entre votre réunion de commission et puis ce Conseil municipal, il y a eu des échanges, des rendez-vous directs avec les bureaux. Sur la natation, il y avait une grosse interrogation des deux associations de Natation adultes, Natation jeunes. À ce jour, la Natation jeunes, nous n'avons pas pu encore les rencontrer pour faire le point, donc on est resté, de ce fait, sur la subvention identique à l'année précédente. C'est pour ça qu'à un moment donné, dans le dossier, elle a été peut-être

divisée par deux, elle est restée à son montant de l'année dernière. Sur la Natation Adultes, nous les avons reçues également, j'étais avec monsieur Ferenz notamment, qui se pose de grosses questions sur sa continuité l'année prochaine. Donc, du coup, c'est un commentaire que je donne à l'oral, mais on s'est précisé, il me semble, dans la délibération, c'est que les subventions sont versées, l'acompte a déjà été voté en avril, ils sont versés au mois de mai. Donc, ça a déjà été fait, en principe, pour la plupart des associations. Et le deuxième, c'est au mois de novembre. Donc, si jamais ils décidaient en Assemblée Générale, mais de leur propre ressort, de prendre cette décision, je crois que c'est fin juin, la Natation Adultes, d'arrêter, forcément, là, on ne verserait pas le solde et on n'en ferait part au Conseil Municipal. Mais pour montrer qu'on les encourageait à essayer de trouver des solutions, on a maintenu, sur ce dossier, sur cette délibération, la totalité de la subvention. Et sur Mangouchi, et je dirais presque un peu la même chose de l'U.S. Mineurs dont je parlerai après, c'est qu'on a discuté assez longuement avec eux, on est allés voir, parce que parfois, dans des associations comme ça, ce n'est pas forcément, et Sébastien le disait tout à l'heure, les finances le jour J qui sont importantes, je parle de Mangouchi, en l'occurrence. Eux, ils ont vraiment une problématique de recrutement, de place, leur local est trop étroit, la situation n'est pas très adaptée aujourd'hui, même au niveau des vestiaires, à la mixité, etc., c'est assez compliqué. Donc, on a reçu les deux dirigeants pour essayer de voir avec eux et d'entamer une réflexion sur la possibilité d'avoir de meilleurs locaux, en restant sans doute sur place, mais en voyant ce qu'on peut faire aux alentours, agrandir un petit peu, aménager autrement. Et c'est, pour eux, la priorité avant une histoire de finances. Si nous ne trouvions pas de solution, c'est ce que je me suis engagé à faire, on reviendra sur le montant de la subvention globale, mais c'est leur façon de contribuer un petit peu, parce que, dans tous les cas, si on trouve une solution, ça sera sans doute au budget 2025 et ça sera plusieurs milliers d'euros, voire dizaines de milliers d'euros. Mais on essaye aussi de trouver des financements, parce qu'on est en QPV. On avait déjà regardé sur l'histoire des 1000 dojos, si on ne pouvait pas aller chercher des financements là-dessus, il y a toute cette réflexion. C'est aussi pour ça, et j'apprécie la façon dont ça s'est passé, pour qu'on puisse dialoguer et voir ce qu'il est possible. Et sur l'U.S. Mineurs, c'est un petit peu pareil, on a passé deux heures, avant que le nouveau président soit élu, avec les trois prétendants, avec monsieur Ferenz, madame Charlet, pour essayer de voir. Il y a la question évidemment du terrain, il y a la question des subventions, il y a la question des encadrants et des éducateurs sportifs, pareil, c'est tout de suite des milliers, voire dizaines de milliers d'euros, voire centaines de milliers d'euros dont on parle, et c'est vraiment là-dessus qu'on regarde, plutôt que parler de 300, 500 euros de plus ou de moins sur les subventions, c'est presque secondaire, même si c'est également important.

(inaudible)

La prime de classement pour eux, c'est 4 400, oui, tout à fait. Je ne vais pas refaire l'intégralité de deux heures de rendez-vous, mais en tout cas, c'était intéressant de se parler à bâtons rompus. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Du coup, moi, je voudrais revenir sur le dojo, pour Mangouchi, l'idée de refaire un nouveau dojo derrière le magasin sur la place a été complètement abandonnée, du coup ?

Monsieur le Président :

Oui, tout à fait.

Madame Poulain :

Moi, en fait, j'ai juste un petit problème, c'est qu'avec votre solution, c'est-à-dire qu'ils vont percevoir 2 210 + 1 500 euros de subvention exceptionnelle. Grosso modo, si on cumule les deux, l'asso va perdre 750 euros. Donc, moi, je vous proposerais plutôt de laisser la subvention telle quelle, d'enlever la subvention exceptionnelle et de remettre les 1 500 euros dans autre subvention exceptionnelle que vous allez garder en provision, et si, effectivement, il n'y a pas de solution trouvée, on revient en septembre et on revote 1 500 euros supplémentaires en subvention exceptionnelle. Mais au moins, on leur garantit leur socle de base. Moi, je n'aime pas trop qu'on touche. En plus, vous vous étiez engagé à maintenir les subventions pendant les trois années et là, vous revenez plus ou moins en négo. Donc, ils perdent quand même 750 euros, ça me gêne.

Monsieur Ferez :

Je me permets d'intervenir. Rappelez-vous, lorsqu'au Conseil Municipal, nous avons proposé, justement, le gel pendant trois ans, on avait dit en complément qu'on pourrait venir en aide sur des associations ayant des difficultés financières par rapport à des aléas qui pourraient exister, que ce soit des frais d'arbitrage, la preuve en est. On a augmenté, justement, les subventions d'associations parce qu'effectivement, ils sont face à des frais d'arbitrage augmentés de 17 %. Mais on avait dit aussi, lors de ce Conseil Municipal, qu'on verrait aussi à la baisse si, effectivement, dans les caisses et aussi au niveau épargne, il y avait des associations qui étaient aisées. C'est bien ce qui avait été dit, je le rappelle, à ce Conseil municipal. On pouvait faire la plus-value. Le but de ça, c'est de faire des jauges. Ça ne sert à rien qu'une association, le but, rappelez-vous quand même, d'une association, c'est d'avoir zéro à la fin. Ce n'est pas de se payer des voyages ou quoi que ce soit. S'ils se payent des voyages, ils le font au travers des animations qu'ils font, au travers des braderies, etc., et ça, c'est bien, mais la subvention qu'une municipalité doit donner, ça doit permettre à la pratique de l'activité.

(inaudible)

Monsieur le Président :

C'est une erreur de manipulation de ma part, pardon.

Monsieur Ferez :

J'espère que je suis assez clair, mais je compte beaucoup, sincèrement, sur notre prochaine réunion de commission pour qu'on travaille efficacement et sur un fond pratico-pratique, qui nous permettra justement de permettre à ce que certaines associations puissent voir très clair aussi dans leur mode de fonctionnement.

Monsieur le Président :

Je vais donner un complément, parce que ça va peut-être répondre par anticipation à votre question. C'est que là, ce que vous proposiez, ce serait finalement de leur retirer ces 1 500 là et de garder la subvention complète. Or, ils ont déposé un dossier, on va dire, ils ont fait acte de candidature sur le fait de financer le déplacement d'un coach sur un championnat, etc., c'est important. Donc ça, ils l'ont, ils l'ont garanti. Et je voudrais vraiment insister, je voudrais que toutes les assos jouent le jeu, participent, pour qu'il y ait plus de choix les prochaines fois qu'on arbitre, qu'on divise un petit peu cette enveloppe s'il y a besoin. Et je le dis là, et c'est en Conseil Municipal aujourd'hui 6 juin, c'est enregistré, etc., que de toute façon, si ça n'avancait pas, mais je suis très confiant sur le fait que ça va avancer sur quelque chose au niveau de leur emplacement, leur lieu pour se réunir et pratiquer leur activité sportive, mais si jamais ce n'était pas le cas, ils auraient leur subvention. En fait, c'est mieux que de retirer les 1 500 que c'est une autre asso qui pourrait le demander.

Madame Poulain :

C'est sur la façon de faire qui me gêne.

Monsieur le Président :

Oui, mais on n'a pas la même vision.

Madame Poulain :

On n'a pas la même vision. Par contre, je reste quand même très, je ne vais pas dire pessimiste, on ne va pas voir le verre à moitié plein, on a des commissions et d'ailleurs, merci de nous avoir reçu en commission, même si le résultat n'est pas à la hauteur de l'effet escompté, mais au moins on avance quand même et on dialogue, c'est déjà une bonne chose. Par contre, il faudra, c'est par anticipation, je fais la remarque dans le dossier que j'ai pu consulter, il n'y avait pas la demande de subvention exceptionnelle pour Mangouchi. J'aimerais la consulter cette demande, normalement, elle doit faire partie des dossiers de demande de subvention et (inaudible). C'est une information qui nous manquait.

Monsieur Ferenz :

Non, elle a été faite a posteriori, puisque je dis et je répète que cette somme exceptionnelle est versée deux fois dans l'année, elle est semestrielle, elle est d'un montant de 1 500 euros sur des événements très particuliers. Mais c'est pour préciser que potentiellement au jour J, lorsqu'il y a l'établissement des dossiers de subvention, l'association ne sait pas forcément s'ils vont devoir postuler à cette demande très particulière. C'est pour ça que ça doit se faire a posteriori, l'établissement de la demande de subvention.

Monsieur le Président :

Mais je crois qu'en fait, il faudra un formalisme pour qu'ils fassent une demande, un petit courrier officiel, etc. C'est ça, je pense que ça a été discuté comme ça directement auprès d'eux.

Madame Poulain :

Oui, c'est ça et puis ce serait bien de le matérialiser, vous faites un appel à projet.

Monsieur le Président :

Tout à fait, c'est comme ça que je le vois ici.

Madame Poulain :

Intitulez-le "Appel à projet", faites-en la promotion publiquement, mettez-le dans le journal municipal, arrêtez de faire les choses en catimini.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas en catimini, ils ont reçu un mail !

Madame Poulain :

Même les dossiers on vous avait déjà demandé d'ailleurs de mettre les dossiers de subvention à disposition, vierges, à disposition sur le site de la Ville. C'est quelque chose qui coûte zéro, que tout le monde peut récupérer à un moment donné, avec les dates de démarrage et les dates butoirs de remise des dossiers. Comme ça, tout le monde a l'information en même temps et il n'y a pas de : j'ai reçu le mail, je n'ai pas reçu le mail ou etc., soit dit en passant. Et pour la prochaine commission, ce qui serait intéressant, c'est qu'on puisse disposer en amont de la réunion, pour ne pas venir et découvrir les éléments, déjà le dossier avec les informations. C'est-à-dire les besoins des associations, etc., le recueil que vous allez déjà faire en amont, pour qu'on puisse vraiment discuter du fond et ne pas perdre de temps sur ça.

J'avais une deuxième question sur les clubs de natation. J'acte, c'est votre choix, je ne vais pas forcément revenir dessus. Mais en contrepartie, j'avais une demande. Je reste quand même interloquée par les subventions aux APE. On a trois APE, deux ont 300 euros et une 150 euros. Aujourd'hui, la subvention aux APE, c'est la reconnaissance de la Ville pour leur investissement pour l'ensemble de nos enfants, tous les enfants en bénéficient, parfois même, elles prennent le relais sur des dispositifs communaux : petit-déjeuner dans les écoles par exemple, aujourd'hui, on ne fait rien avec 300 euros, c'est vraiment compliqué. Est-ce qu'on ne peut pas leur donner un coup de boost et mettre tout le monde à 500 euros minimum ? Est-ce que c'est vraiment compliqué de faire ça ? Pour aussi leur envoyer un message en disant : "On vous encourage", et juste pour faire leur première action de l'année, démarrer l'action, ce qu'elles savent très bien faire, pour pérenniser ensuite sur le reste de l'année scolaire

Monsieur le Président :

Sur les APE. Déjà rappeler que toutes les associations, c'est l'occasion, je m'adresse aussi à la presse, pour les associations, en plus du chèque sportif qu'on met en place, en plus du projet deux fois 1 500 euros par an, les associations de la Ville ont le droit au bus à prix coûtant, c'est-à-dire prix juste du carburant, du péage, donc elles peuvent faire ça, les APE, elles le sollicitent et c'est tant mieux. Sur les montants, vous disiez 500 euros pour tout le monde. On a quand même aussi une logique sur les APE, c'est que c'est à peu près le nombre d'élèves, à peu près arrondi au-dessus et surtout, c'est l'occasion pour moi de donner une information importante, j'ai pu en parler à deux des trois APE sur la commune,

qu'on va mettre en place, un avantage en nature qui va être très important et qui vaut mieux que 200 euros de plus, c'est qu'on leur mette à disposition un lieu de stockage et de réunion devant l'école Guironnet, laissez-moi l'expliquer, devant l'école Guironnet, sur le parking qui servait anciennement, ça va être un local mutualisé qui permettra, selon des créneaux, d'avoir accès à des tables, des chaises, une machine à café, un espace de stockage, et puis de travailler aussi en commun et de travailler aussi avec le programme de Cité Éducative, avec le Programme de Réussite Éducative, et ça va éviter, déjà en plus, avec Vigipirate, de rentrer dans les écoles au niveau des parents, etc., sur le temps scolaire en principe ce n'est pas ça n'est pas autorisé, et d'être dans une zone vraiment bien dédiée à cet usage. Ça va arriver d'ici courant juin, mi-juin, vers le 19 juin pour être précis, juste avant la kermesse qui se passera à l'école Guironnet du dimanche. C'est quelque chose qu'on met en place pour répondre aux demandes des APE. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Si je résume, il y a des Wazierois qui ont plus d'importance que d'autres, à vos yeux, dans cette répartition de subventions.

Monsieur le Président :

C'est-à-dire ?

Madame Poulain :

Il y a à peu près 800 ou 900 élèves dans les écoles un euro par enfant, vous venez de le dire, vous l'avez confirmé. Grosso modo, la dotation de la subvention pour les APE, 1 euro par enfant.

Monsieur le Président :

Oui, c'est à peu près ça. Après, sur les enfants, il y a plein d'autres choses, là, je parle juste des APE.

Madame Poulain :

Natation jeunes : 5 510 euros de subvention. 15 Wazierois. 367 euros par Wazierois. Ils ont aussi une structure. Natation adultes : 2 470 euros de subvention. Deux Wazierois. 1 235 euros par personne. Est-ce que c'est vraiment déconnant de demander juste 750 euros de plus pour nos enfants ?

Monsieur le Président :

On va pas marchander les habitants comme ça, c'est du calcul qui me choque, et puis je rappelle, vous parliez de scission tout à l'heure, que vous n'êtes jamais intervenue là-dessus avant et d'un seul coup ça devient... mais bon, c'est du clientélisme dont vous êtes friand.

Madame Poulain :

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Moi, ce qui compte, c'est que le dialogue avec eux se passe bien.

Madame Poulain :

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans plusieurs Conseils Municipaux, et vous ne l'avez jamais accordé. Maintenant, je vous mets devant le fait accompli. On vous avait demandé de renégocier les subventions pour les clubs de natation, vous n'avez pas souhaité le faire, très bien. Il n'y a pas de problème ! Maintenant, d'un autre côté, je demande juste une petite enveloppe supplémentaire pour les mamans qui s'occupent de nos enfants aussi dans les écoles. Voilà, c'est tout ! Maintenant, si vous la refusez, refusez-la, libre à vous ! Mais n'essayez pas de polémiquer sur ma demande, elle est tout à fait légitime.

Monsieur le Président :

On ne va pas polémiquer, Ok. Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur ces subventions ? Non ? Du coup, je vous propose qu'on fasse les exceptions d'abord, je vais demander à monsieur Dogimont, monsieur Mascarte, de se retirer quelques instants. Ne restez pas trop loin, dans le couloir, que l'on puisse vous appeler quand on aura terminé. Sur la subvention de l'Harmonie municipale, 8000 euros, juste sur les quatre pour lesquelles il y a des administrateurs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité des présents. Vous pouvez rentrer, merci. 27 voix pour. La subvention de l'Harmonie est accordée.

Ensuite, la subvention de l'U.S. Mineurs, je vais demander à madame Mazure de sortir quelques instants. La subvention qui est stable depuis trois ans, qui avait augmenté de 7 % avec l'inflation de l'U.S. Mineurs à 35 380 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité des présents. On peut faire entrer madame Mazure.

On va faire la GEAE, pardon, il n'y a personne de la GEAE ? Non, c'est bon. La GEAE qui est remontée dans le tableau, elle est à 1 080 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité des présents. Vous pouvez rentrer, merci.

Ensuite, La Boule Wazieroise, je vais demander à madame Ducatillon de sortir. Une subvention de 200 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour donc ? Adoptée à l'unanimité des présents. Madame Ducatillon peut rentrer. 28 personnes.

Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? Madame Deville, oui, les Fouleux d'Pavés. Une subvention de 150 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité des présents. Doriane peut rentrer.

C'est bien, on a des conseillers municipaux impliqués dans les associations, je vais demander à Jonathan Haussy de sortir. La subvention de Waziers Association Basket à 1 770 euros. Ça n'a pas été reprécisé, mais elle avait été un petit peu augmentée, tout comme le handball, pour prendre en compte les frais d'arbitrage en augmentation. Une augmentation de 350 euros, si je ne me trompe pas. Donc 1 770. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité des présents. Merci. Jonathan peut rentrer.

Et un dernier vote pour toutes les autres associations qui n'ont pas été évoquées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Toutes les autres subventions sont adoptées à l'unanimité également. Merci à vous.

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Je vais laisser la parole à Monsieur Dogimont pour les 14 et 15.

Monsieur Dogimont :

Bonsoir à tous ! Donc, pour cette délibération numéro 14 pour la création d'emplois non permanents, il est demandé au Conseil municipal de créer huit postes d'agents contractuels à temps complet, recrutés en tant qu'agent technique, sur les grades d'adjoints techniques, pour une durée de 20 jours. C'est pour les séjours à Malbuisson du 8 juillet au 27 juillet 2024, du 29 juillet au 17 août 2024. La rémunération des agents sera établie sur un forfait brut journalier de 135,14 euros. Bien sûr, les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, merci.

Contrat d'engagement éducatif pour les personnels intervenant en accueil collectif de mineurs – modification du forfait journalier

Monsieur Dogimont :

La délibération suivante concerne le contrat d'engagement éducatif, ce sont les contrats des animateurs durant les ACM, et on a ajouté au tableau d'autres colonnes pour vraiment adapter l'ensemble des contrats sur les besoins nécessaires lors des ACM. Vous avez eu un tableau qui était en pièce-jointe sur la rémunération des agents au contrat d'engagement, et des colonnes ont été ajoutées pour vraiment s'adapter à l'organisation des ACM.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité également.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame Charlet pour la numéro 16.

Madame Charlet :

Il s'agit d'un recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire au pôle comptabilité et différents travaux de bureautique, pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. La suivante, Madame Charlet également, la 17.

Recrutement de trois agents au titre d'une activité accessoire à l'école de musique

Madame Charlet :

Alors là, il s'agit de trois agents au niveau d'une activité accessoire à l'école de musique pour l'année scolaire 2024-2025, donc un professeur de piano jazz à raison de trois heures, un professeur de guitare pour six heures, un professeur de trompette à raison de huit heures, à compter du 1er octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025.

Monsieur le Président :

J'en profite pour dire qu'on a une demande des groupes d'opposition pour avoir les effectifs de l'école de musique, ça a été envoyé à tout le Conseil Municipal. Pas de remarques avant de passer au vote là-dessus ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Monsieur Mascarte, vous êtes pour ? OK. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Création de plusieurs emplois permanents lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet

Toujours à Madame Charlet sur la 18.

Madame Charlet :

Création de plusieurs emplois permanents, le temps de travail est inférieur à 50 % du temps complet, à compter du 1er septembre 2024, pour douze emplois permanents pour assurer le nettoyage des bâtiments communaux, et un contrat renouvelable par tacite reconduction jusqu'à un maximum de six ans.

Monsieur le Président :

Des remarques ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Une question pour une délibération suivante. Vous nous avez envoyé le tableau des effectifs, ces postes-là, ce sont des postes permanents qui n'apparaissent pas dans le tableau des effectifs.

Monsieur le Président :

C'est le tableau des effectifs avant la délibération, j'imagine, c'est ça ?

Madame Poulain :

Celle que vous avez fournie.

Monsieur le Président :

Non, mais du coup, comme on va délibérer ce soir, on mettra à jour le tableau des effectifs.
Non, je ne sais pas ?

Madame Poulain :

La délibération juste après, vous incluez, c'est pour l'adjoint d'animation, vous mettez bien l'adjoint d'animation et vous nous renvoyez le tableau des effectifs, état du personnel au 6 juin, ce qui est tout à fait normal, et par contre, pour cette délibération-là, on n'a pas les douze emplois permanents à 17 heures hebdo dans le tableau des effectifs.

Madame Charlet :

Alors ça, c'est un nouveau mode de calcul, c'était les contrats contractuels qu'on faisait, maintenant, on essaye de lisser à 17 heures et les personnes qui sont déjà à 17 heures 50 pourront avoir un autre contrat complémentaire.

Madame Poulain :

Là, vous créez des emplois ?

Madame Charlet :

Une création.

Madame Poulain :

Oui !

Madame Charlet :

Oui !

Madame Poulain :

Donc, ils doivent apparaître dans le tableau des effectifs, arrêtez-moi si je me trompe, mais c'est la base.

Monsieur le Président :

Ils sont déjà dans l'effectif. C'est ce que je vous dis, à mon avis, le tableau des effectifs, c'est avant qu'on crée les emplois. Là, ce soir, on les crée, on enverra le tableau après le 6 juin et il tiendra compte des douze, il me semble.

Madame Poulain :

Vous n'êtes pas cohérent ! Dans deux délibérations, vous votez l'ouverture, la création d'un poste d'animation, d'adjoint d'animation, pour ce faire, vous nous donnez là en pièce jointe, le nouveau tableau des effectifs en date 6 juin.

Monsieur le Président :

Oui, mais c'est parce qu'il y en avait un qui est parti en plus.

Madame Poulain :

Donc, il faut juste modifier le tableau que vous nous avez donné, nous le renvoyer avec les douze postes.

Monsieur le Président :

OK.

Madame Charlet :

Alors, je suis arrivée à la délibération...

Monsieur le Président :

Je pense que j'ai l'explication, c'est que sur ce que vous dites là, ça le crée dès ce soir, c'est pour ça que le tableau a été mis à jour pour qu'on puisse le créer, alors que là, on anticipe, c'est au 1er septembre. On aura un tableau des effectifs au 1er septembre qui lui sera bon. On passe au vote sur la délibération 18. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

La suivante : 19, Madame Charlet encore.

Madame Charlet :

C'est le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Là, ce sont 12 postes équivalent temps plein pour des fonctions d'agent d'entretien et d'agent de restauration, et un contrat d'adjoint administratif pour des fonctions d'accueil et d'exécution de tâches administratives, contrat à durée déterminée pour une durée de six mois maximum.

Monsieur le Président :

Des remarques, des questions ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Création de poste permanent à temps complet d'un adjoint territorial d'animation

Toujours Madame Charlet, sur DRH sur la 20.

Madame Charlet :

Il s'agit d'une création d'emplois d'adjoint territorial d'animation, pour assurer le fonctionnement de la garderie à temps complet. Là, la filière animation cadre d'emploi adjoint (inaudible), vous avez l'effectif ancien et le nouvel effectif. Le tableau sera mis à jour.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Décisions directes

Et on arrive donc aux décisions directes qui sont dans votre dossier. Je passe rapidement en revue. La 2024-021, pour régler au spectacle de marionnettes Guignol et La Reine des Neiges, la prise en charge de deux euros que la Ville donnait pour que le spectacle soit moins cher, un total de 314 euros TTC. La 2024-022, avec Assurances sécurité sur la partie flotte automobile dont l'assureur est Swiss Life, pour 37 319 euros TTC. La 2024 -023, le renouvellement annuel du contrat d'assurance protection juridique avec CFDP pour 2 606,57 euros. La 2024-024, avec le cabinet Assurances sécurité, les honoraires de 10 809 euros TTC. Ensuite, le pack de maintenance, la 025, avec la SARL High Tech Informatique qui est à Sainte-Catherine, pour les écoles Guironnet, Copernic et Gambetta, pour un montant total annuel de 803,99 euros. La 2024-026, pour le contrôle et l'affûtage de notre massicot, service communication, pour 875,42 euros. La 027 avec Berger-Levrault, notre éditeur de logiciels pour la partie cimetièrre, un total de 1 196,78 euros. J'ai signé également une convention avec le collège Romain Rolland pour les salles de sport municipales, l'avenant. La 2024-029, c'est l'information de la commission MAPA qui s'est réunie le 27 mars, sur les choix de compagnies de bus qui assurent les différents transports dans la commune. La 030, c'est le cadeau de la fête des Mères avec Axel com, les boîtes avec la plaque de la ville "Bêtises de Cambrai", pour un total de 5 688 euros TTC. La 2024-031, c'est avec la société TK Élévator sur la maintenance de nos différents ascenseurs, on les a reçus d'ailleurs tout récemment. Voilà pour les dernières décisions directes. Madame Poulain sur les décisions directes ?

Madame Poulain :

Pas sur les décisions directes, mais est-ce qu'on doit délibérer sur le jury criminel ?

Monsieur le Président :

Oui, je vais y venir, j'ai la liste, je vais vous la donner. On a répondu tout à l'heure sur votre question sur Norévie. Pour le groupe Agir pour Waziers, je n'ai pas reçu de questions du

groupe Agir pour Waziers, vous avez eu par contre, les compléments d'information demandés par l'autre groupe, et il y avait une question du groupe Engagé pour Waziers : "Quel est le montage financier de la Fête de la Gaillette, prévisionnel des dépenses et des recettes, et comment a été conclu le partenariat avec l'association Human Health, (convention) ?" Le bilan total et définitif et le montage financier, vous l'aurez dans quelques jours, ou au prochain Conseil ou les deux, là, on attend les dernières confirmations de subventions sollicitées et puis aussi la réalité des promesses de dons, est-ce qu'elles vont concrétiser réellement en dons par les particuliers et aussi les assos qui ont promis, et certaines entreprises se sont manifestées aussi. Vous aurez tout ce détail après, dès qu'il sera définitif. Sur la partie convention, vous dites, pour que ça soit au micro: il n'y a pas de convention, il y a eu des réunions avec toutes les assos, il n'y a pas de convention ni avec le basket, ni avec Cœurs en Nord, ni avec l'U.S. Mineurs sur un événement comme ça, on s'est réunis régulièrement, chacun a pris en charge les sujets. Donc, l'association Human Health que vous semblez cibler dans votre question, s'est chargée vraiment de la marche et de collecter les dons qui vont être versés à la SEP, et la commune a pris en charge tout le reste avec les subventions. Mais le chiffrage, vous l'aurez dès qu'il sera définitif. Parce que c'est un événement qu'on a préparé en novembre, c'est octobre-novembre, avec notamment Philippe Prudhomme qui a eu l'idée de cette Gaillette, un format qui a bien plu, et je remercie tous les participants, notamment j'ai vu les Porteurs de Géants tout à l'heure, je ne sais pas s'ils sont encore dans la salle, les associations, les élus qui ont participé, avec aussi l'intervention de grande qualité du professeur Kwiatkowski et du docteur Donzé le midi sur la partie vraiment scientifique. Donc merci à tous pour votre participation. Mais je disais qu'on l'a travaillé avant qu'il y ait ces élections municipales et on avait tout mis en stand-by, évidemment, ne pas annoncer quoi que ce soit pendant une période électorale, et on a redémarré avec Frédéric Dogimont très vite derrière, pour avoir cet événement qui a pu se tenir dans la date qui était prévue initialement. Voilà sur ça.

Je vais vous donner la délibération sur le jury criminel. J'ai la constitution de la liste que je vais découvrir en même temps que vous. Merci à Claudine Parnetzki, Gilles Bettini et Jonathan Haussy, d'avoir assisté au tirage au sort dans les normes. J'ai plusieurs listes, j'ai la liste préparatoire, je pense que c'est vraiment la liste des gens qui sont définitivement sollicités, la liste spéciale, ce sont les renforts.

Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2025 - Résultats du tirage au sort

Monsieur le Président :

Les six titulaires sont donc Maryam Driouch qui habite rue Léon Muller, Madame Annie Stellmach-Fleurquin, rue Paul Langevin, Madame Francesca Nathalie Flore, rue de la Plaine, Monsieur Mohamed Kazkaz, rue Louis Pinte, Monsieur Steven Sanchez, rue Paul Langevin, Madame Stéphanie Thery rue Paul Langevin également. Ça, ce sont les six titulaires. Et les suppléants : Madame Françoise Descarpentries.

(inaudible).

Monsieur le Président :

On vérifiera.

Monsieur Dogimont :

Pour moi, elle est décédée cette personne.

Monsieur le Président :

C'est sa mère.

Monsieur Dogimont :

C'est sa mère ? D'accord !

Monsieur le Président :

Mes condoléances en tout cas, si c'est un décès récent de sa maman. Sur la liste des suppléants : Françoise Descarpentries, rue des Argailles, Descarpentries-Caron pour être complet, Maryline Gendek épouse Dassonneville, rue Patin, Sébastien Defrance, rue Sanchez, Fabien Despringue, Route de Tournai, Lucette Dewyse épouse Gillot, rue Paul Langevin, Ludovic Hulot, rue Charles Langlet, Laurent Lecomte, rue Abel Dépret, Djamel Mekidiche, rue Joseph Hojniak, Evelyne Nowak épouse Mourette, rue Sanchez, Martial Poulain, rue Jean Baptiste Bétremieux, Christophe Vandembroucke, rue Sanchez, Jordan Wiatr, Avenue des Déportés. Voilà pour les 18 noms des tirés au sort dans les électeurs de Waziers pour les jurys criminels.

J'en ai terminé avec ce Conseil municipal avec les sujets à l'ordre du jour, je n'ai pas la date du prochain Conseil, ça sera après l'été, normalement, nous n'aurons pas besoin de nous réunir avant l'été. Je vous rappelle que nous avons les élections européennes dimanche. Monsieur Michon a une remarque. Allez-y ! Sur les questions diverses, on y répondra au prochain Conseil.

Monsieur Michon :

Oui, enfin non, ce sont quelques questions, parce que j'ai lu attentivement l'article de presse du 3 juin, ce n'est pas vieux, sur la première phase des travaux au centre-ville qui a débuté. On voit qu'il y a un carottage qui a relevé la présence de pavés sous la chaussée, je le savais, et ça a amené à une hausse importante du coût, ça devenait un avenant important, il est de quel montant ?

Monsieur le Président :

C'est-à-dire que le coût qu'on a fait à cet endroit-là... En fait, le montant total des travaux reste le même, mais la partie du croisement rue Célestin Dubois et rue Pasteur est reportée sur une phase prochaine.

Monsieur Michon :

Vous pouvez répéter ?

Monsieur le Président :

Oui ! Le croisement, vous savez bien, la maison du 1 rue Pasteur, cette partie-là est mise en suspens, on se concentre sur la première phase qui est l'accessibilité sur cette place pour l'arrivée du commerce, et finalement, l'un dans l'autre, on reste sur un budget équivalent, mais sur un recentrage sur la place.

Monsieur Michon :

Sur la place, oui. Donc on aurait pu rester bien plus longtemps là ?

Monsieur le Président :

Ça, vous voyez avec votre propriétaire ! J'ai arrêté puisqu'il y a un an et quelques, vous m'avez dit que c'était une bonne idée au niveau sécurité, mais que ça vous emmerdait, je cite vos mots : "en tant que locataire", votre voisin était là à côté. Depuis vous en avez fait une histoire, vous ne voulez plus me serrer la main, donc j'ai arrêté de me battre avec vous là-dessus. De toute façon, la priorité, c'est le magasin et on verra sur la maison derrière quand elle sera enfin libérée, je pense que ça amènera quelque chose de très net au niveau de ce croisement, mais ça se fera plus tard.

Monsieur Michon :

Vous avez annoncé à la fin du mandat à la presse. C'est bien ! L'autre question c'était : il n'y aura pas de Conseil municipal avant la fin du mois ?

Monsieur le Président :

A priori, non, sauf urgence.

Monsieur Michon:

Et puis j'ai une dernière question. J'ai lu dans la presse, toujours ce matin, c'est intéressant la presse, que la Ville de Douai, me semble, a fait une bonne opération puisqu'elle a mis une banderole au-dessus de l'Office du tourisme sur l'hôtel du Dauphin, qui indiquait "libération des otages israéliens, arrêt des massacres à Gaza". Je crois qu'effectivement, avec ce qui s'est passé là-bas, qu'on devrait pouvoir faire quelque chose, y compris de ce niveau-là ici, compte tenu de la situation qui se passe là-bas et des gros problèmes des habitants de Gaza qui vraiment souffrent aussi.

Monsieur le Président :

Je partage votre analyse sur le peuple palestinien et sur le soutien qui doit leur être apporté, je n'ai pas encore réuni mon bureau municipal sur ce sujet-là en particulier, mais évidemment, c'est sorti dans la presse là. Il y a beaucoup de villes qui le font : Marseille, Lille, Douai. Par contre, je peux vous dire que sur la symbolique, c'est très important, mais on essaye très concrètement avec une association Wazieroise, La Clef de l'Espoir, de faire une action très concrète, vraiment du concret qui puisse aller jusqu'à Gaza jusqu'à Rafah avec le soutien, ou en tout cas, c'est un sujet qui vous le savez, des fois, politiquement est un peu compliqué, avec la bienveillance des services de l'État. Je n'ai pas encore les détails sur l'opération qu'on pourra mener, mais c'est quelque chose sur laquelle je suis en train de regarder.

Monsieur Michon :

On est partie prenante pour y être associés.

Monsieur le Président :

Tout à fait, c'est bien entendu. Bonne soirée à tous.

Madame Parnetzki?

Madame Parnetzki :

Bonsoir à tout le monde. Une petite chose ! Il y a beaucoup de maires qui sont revenus sur la prime du pouvoir d'achat, est-ce que vous allez la donner à nos agents ? Vous pourrez me répondre la prochaine fois, il n'y a pas de soucis.

Monsieur le Président :

Oui, d'ici là, on aura eu des CST, il y a un CST la semaine prochaine. Pour l'instant, il y a d'autres sujets sur lesquels on discute avec le personnel et celui-là n'en fait pas partie.

Madame Parnetzki :

D'accord, c'est dommage. Dommage pour eux ! Et une autre petite chose, monsieur Dogimont, monsieur le maire, je suis la seule titulaire de la commission animation et je suis quand même outrée. Il y a une belle fête de la Gaillette, il y a eu du monde, j'étais là, je n'ai pas été associée à rien. Je voulais quand même le dire parce que je fais quand même partie de la commission et je suis la titulaire. Et deuxièmement, il y a eu un carré VIP, on peut appeler ça un carré VIP. Je trouve ça inadmissible, pas pour moi, moi je m'en fous carrément, que le maire honoraire n'a même pas été convié à ce petit carré VIP, il y avait des gens qui étaient là, des Conseillers, monsieur Poiret, il y a eu beaucoup de maires et tout ça. Et monsieur, il a quand même été honoré par le sous-préfet, par le préfet, il n'a même pas été invité. Pour moi, je m'en fous, mais quel manque de respect ! Je voulais simplement dire ça. Merci.

Monsieur le Président :

Je vais répondre très clairement là-dessus. J'ai été surpris de ne pas voir l'opposition sur cette fameuse conférence en haut, puisque c'était le point de rendez-vous, ensuite, on est tous descendu au carré VIP, vous y seriez venue, j'ai vu que vous étiez à côté, monsieur Michon, mais que depuis que vous n'avez pas souhaité que je fasse une cérémonie, alors qu'on avait bien avancé avec votre épouse, avec vos colistiers pour le faire là-dessus, et vous avez pris le prétexte de cette fameuse maison du 1 rue Pasteur. Je ne sais plus comment vous solliciter par rapport à ça, mais si vous aviez voulu y rentrer, vous y rentriez sans problème. Il fallait juste être des nôtres quand on a terminé cette conférence. Voilà, je remercie. Écoutez, cette question, on vous a fait une réponse là.

Monsieur Michon :

De parler de ma remise de médaille, ça nécessiterait peut-être qu'il y ait une explication de A jusqu'à Z, depuis le moment où vous avez été élu en 2020 jusqu'à cette situation. D'ailleurs, je vais vous écrire là-dessus, je vais vous écrire, comme ça, vous pourrez me répondre au moins très officiellement.

Monsieur le Président :

Très bien.

Monsieur Michon :

Voilà.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, votre micro et après, on va clôturer ça.

Madame Poulain :

Du coup comme sur l'organisation, vous ne nous conviez pas aux commissions animation puisqu'il n'y en a plus, peut-être dans ces événements-là, juste avoir une petite note en amont sur le déroulé et là où on est convié, où on n'est pas convié, parce que nous, quand on s'invite, on nous dit qu'on s'invite et qu'on n'était pas les bienvenus. Donc à un moment donné, il faut savoir sur quel pied on danse, on est bienvenus, on n'est pas bienvenus, c'est notre place, ce n'est pas notre place. Je vous laisse clarifier les prochaines situations.

Monsieur le Président :

Bonne soirée à tous, merci.

Séance levée à 20 H 07